

COMPTE RENDU DU CTP CONJOINT DU 20 MAI 2010

Pour la première fois en Lot et Garonne, le 20 mai, a eu lieu la réunion conjointe des comités techniques paritaires des deux filières de la DGFIP.

Cette réunion est conforme à la note du 20 novembre 2009, qui prévoit que les CTP de la Trésorerie générale (CTPL) et de la Direction des services fiscaux (CTPD) pourront être réunis conjointement sur toutes les questions communes liées à la mise en œuvre de la fusion, avant la création de la direction départementale des finances publiques.

Le syndicat CGT Finances Publiques (nom du nouveau syndicat après la fusion du SNADGI et du SNT au congrès de Seignosse, début mai 2010) et l'Union Sud trésor ont débuté la séance par la déclaration liminaire commune suivante :

DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE A LA CGT FINANCES ET UNION SNUI SUD TRESOR.

L'instabilité croissante des marchés financiers témoigne du fait que des centaines de milliards d'euros de l'argent public mobilisé depuis plus d'un an et demi pour sauver les financiers et les banquiers n'ont pas mis fin aux causes profondes de la crise, à savoir la déflation salariale et son corollaire la suraccumulation des capitaux financiers. Au contraire, ces interventions ont créé de nouvelles occasions pour les spéculateurs.

Le programme d'austérité imposé au peuple grec et ceux que s'appêtent à mettre en place les autres gouvernements européens vont aggraver la situation.

A la DGFIP, les réformes se poursuivent. Le rappel de l'ordre du jour de cette réunion conjointe des comités techniques paritaires de 20 mai en atteste :

- l'état de préparation de la création du SIP d'Agen
- la mise en place du pôle de recouvrement spécialisé de Lot et Garonne
- la mise en perspective de l'organigramme de la future DDFIP de Lot et Garonne.

Dans ces réformes qui se mettent en place, la volonté de réduire la présence du service public sur notre territoire n'a d'égale que celle de réduire nos effectifs.

La révision Générale des Politiques Publiques est un véritable plan social dans la Fonction Publique dont le SIP est le premier chantier à la DGFIP.

Dans ce contexte économique et social caractérisé par une situation de l'emploi dégradée, des difficultés de pouvoir d'achat et une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés, dans le public et dans le privé, en France et en Europe, la sortie de crise passe par des politiques publiques en faveur d'une relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux.

Donner la priorité à l'emploi stable, améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, réorienter la fiscalité vers plus de justice sociale, investir pour l'emploi de demain par une politique industrielle prenant en compte des impératifs écologiques et par des services publics de qualités restent nos objectifs.

Par la suite, les points suivants ont été abordés :

- Pour la mise en place du SIP d Agen, les cadres (3) et agents de la trésorerie seront accueillis dans le bâtiment B de la cité administrative. Ils seront répartis de la manière suivante : 6 agents au RdC, 4 agents au 1^{er} étage, un cadre A, adjoint, au RdC, le responsable du SIP et un cadre A, adjoint, au 1^{er} étage.

Les travaux immobiliers doivent débuter en juin et se terminer fin octobre. Le budget est de 516 000 € et il a été engagé au 20 mai 415 000 €.

Le positionnement de la banque (guichet d'accueil), ses dimensions doivent, pour nous, encore être discutés. Il en est de même du plan d'accès aux étages.

Dans une deuxième phase, des travaux d'assainissement doivent être réalisés. Les crédits CIPI (préfecture) seront peut être attribués en juillet Le coût de ses travaux supplémentaires est estimé à 440 000 €. Dans la conjoncture actuelle et les prises de position du Gouvernement, on peut douter de l'obtention de ces crédits.

Si le projet aboutit, l'ordre est absurde : on réalise les travaux d'installation et puis les travaux d'assainissement.

- Le pôle de Recouvrement Spécialisé a été mis en place le 1er avril dernier.

C'est une réforme de plus à marche forcée :

- Les critères des seuils de transfert de créances ne donnent pas satisfaction.
- Il n'existe pas application informatique commune. Les applications ex DGI et ex DGCP sont utilisés : 2 comptabilités pour un même service ! Les procédures de recouvrement ne sont pas les mêmes et une uniformisation est à l'étude.

Avant d'envisager de déployer les PRS, il aurait été de bon sens d'attendre l'application informatique commune et l'harmonisation des procédures de recouvrement.

- L'essentiel des stages se déroulera en juin . *Rappel : le PRS a été mis en place en avril.*

- Côté effectif : il a été prévu initialement un chef de service, un agent A et 3 agents B.

A l'heure actuelle, le PRS est composé d'un chef de service, d'un agent A , d'un agent B et d'un agent C. Consciente des difficultés de fonctionnement et du sous effectif, la parité administrative envisage d'anticiper l'installation d'un autre agent C en septembre (au lieu de décembre).

- La date précise de l'installation de la Direction Départementale Finances Publiques Lot et Garonne n'est pas encore connue (peut être le 1er octobre). Un organigramme a été présenté et la future direction sera composée de trois pôles : pôle fiscal, pôle de pilotage et des ressources, pôles gestion publique

Que deviendra cette « mise en perspective de l'organigramme de la future DDFIP Lot et Garonne » (pour reprendre les termes de la présentation de l'ordre du jour) après la mise en œuvre des suppressions d'emplois ?

Pour l'instant, les sites des Jacobins et de Carnot seront conservés. Seul subsistera au boulevard Carnot le pôle fiscal. Lorsqu'un site le permettra, les services seront regroupés. L'hypothèse de la cité administrative est la plus plausible (en attente du départ d'autres administrations).

Siégeaient pour la CGT : P. MOLINIER (SIE Agen Cité) - G.SOTTIL (TG)

J.SALADO (CH Agen Cité) - D.GENESTE (T.OPH)



Bulletin d'adhésion

J'adhère à la CGT :

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,

A renvoyer à :

SNADGI-CGT : à l'attention de Christophe BOUGHAMBOUZ CDI AGEN Cité Administrative

SNT-CGT : Case CGT Trésorerie Générale d'AGEN